l'Assurance Maladie
Centre Ouest
RISQUES PROFESSIONNELS
Maîtriser
le Risque Routier
dans votre entreprise

FOCUS

Le risque routier est la première cause d'accidents mortels du travail

Pour le salarié en mission, conduire est un acte de travail. Le risque routier devient alors un risque professionnel. L'accident de mission est un accident de travail, car l'autorité de l'employeur sur le salarié demeure même en dehors de l'entreprise.

Dès lors que les salariés se déplacent pour raison professionnelle, l'employeur doit inscrire le risque routier dans le Document Unique. Véritable enjeu humain, économique et social, le risque routier peut engendrer des dysfonctionnements majeurs pour l'entreprise et induire des coûts directs et indirects très importants.

Conduire est un acte de travail

A savoir

A la différence de l'accident de mission, l'accident de trajet est un accident qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu habituel des repas.

Il est également considéré par le code de la sécurité sociale (L411-2) comme un accident de travail.

Il représente entre 70 et 80 % des accidents de circulation Mission/Trajet.

Accident du travail mortel : 1 sur 2

Accident avec arrêt : 1 sur 8

Accident grave : 1 sur 5

Exemples et pistes de prévention

1 Le conducteur

- Inciter les salariés à considérer leur état physique vis-à-vis de la conduite - *bien voir, bien entendre, etc.*
- Veiller à l'organisation des visites de la médecine du travail.
- Sensibiliser les salariés aux risques dus aux conduites addictives - *alcool, drogue, médicaments.*
- Former à la conduite, notamment sur les routes verglacées, enneigées, mouillées, etc.
- Vérifier la validité du permis de conduire des salariés.
- Apporter les connaissances complémentaires nécessaires en fonction des véhicules utilisés - *VUL, FIMO, FCO, etc.*

2 Gestion du Parc

- Choisir les véhicules avec ABS, airbags, direction assistée, limiteur et régulateur de vitesse, etc.
- Équiper les véhicules d'un extincteur, d'un gilet réfléchissant, d'un triangle de pré-signalisation, d'éthylotests.
- Organiser l'entretien du parc automobile - *le moteur certes mais aussi les feux, les essuie-glaces, les pneus, etc.*
- Choisir et aménager le véhicule pour le transport de charges - *arrimage, surcharge, séparation habitacle, plan de chargement.*
- Mettre en place un carnet de bord par véhicule.
- Organiser un suivi de l'entretien des véhicules.

3 L'organisation des déplacements

- Instaurer un protocole de frais de déplacement pour éviter les prises de risque - prise en charge du découcher.
- Calculer et préparer les itinéraires.
- Proposer des solutions alternatives - co-voiturage, transport en commun.
- Rationaliser les tournées.
- Mettre en place un plan de circulation dans l'entreprise ou sur le chantier.
- Créer des espaces de repos ou de restauration accueillants pour limiter le retour au domicile.
- Créer une crèche d'entreprise ou inter-entreprise.
- Organiser des audioconférences ou vidéoconférences pour éviter des déplacements.

4 Les pratiques de communication

- Appeler le salarié en dehors de ses plages de conduite.
- Basculer le téléphone en mode répondeur lors de la conduite.
- Prévoir au règlement intérieur ou dans une charte un point sur les pratiques de communication.
- Éteindre le téléphone pendant la conduite.

Évaluation du risque routier

Pour être réussie, la démarche implique que le chef d'entreprise s'engage et affiche clairement sa volonté de prendre en charge la prévention du risque routier.

Théorie de l' Iceberg

Un accident de la route est comme un iceberg : quand on le voit, on n'imagine pas ce qui est invisible.

Il entraine

- Des coûts directs : primes assurance automobile, flottes automobiles, cotisations accident du travail
- Des coûts indirects : franchise, risques non garantis, interruption de l'activité (temps perdu et immobilisation), autres dommages (véhicule détruit, marchandise détériorée, dommages corporels, etc.), dommages immatériels (pertes : commerciales, de confiance des salariés, de l'image de marque).

Votre responsabilité civile et/ou pénale peut être engagée en cas d'accident !

Testez votre démarche !

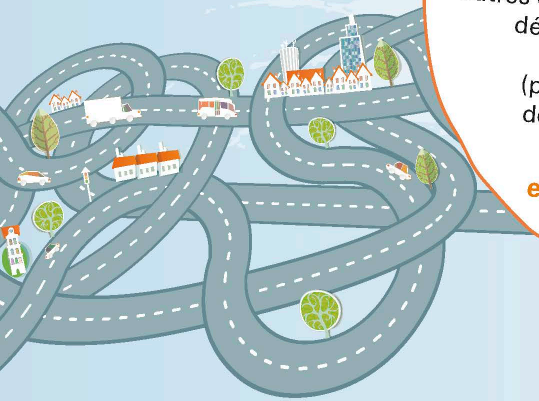

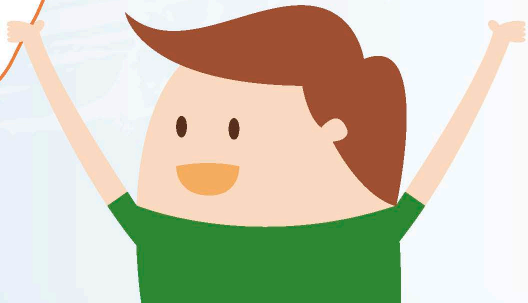

Parmi les points cités ci-dessous, lesquels avez-vous déjà mis en place ?

	Évaluation de vos actions	Fait	Plan d'actions
	Rédiger le document unique d'évaluation du risque.		
	Inscrire le risque routier dans le document unique.		
1	Former les salariés à la conduite en sécurité des VUL (véhicule utilitaire léger).		
	Former les salariés à l'Eco-conduite (maitrise de la vitesse, de la consommation, conditions météo).		
	Sensibiliser les salariés aux risques liés à la consommation d'alcool, de drogues et de psychotropes.		
2	Organiser la maintenance de la flotte de véhicules : planifier leur entretien, mettre en place un carnet d'entretien pour chaque véhicule, vérifier le suivi.		
	Aménager les VUL pour le transport et l'arrimage des charges, organisation du chargement en fonction des tournées et/ou chantiers.		
3	Réaliser un plan d'actions intégrant l'organisation des déplacements, les moyens (véhicules et communications) et la gestion des ressources humaines.		
	Gérer ou limiter les déplacements : encourager la visioconférence ou le co-voiturage.		
	Organiser la circulation au sein de l'entreprise : fléchage, parking, plan de circulation, faciliter le stationnement en marche arrière.		
4	Limiter les communications lors des déplacements : interdiction de téléphoner en conduisant (transférer les appels sur messagerie, s'arrêter pour utiliser le téléphone).		

Ce dépliant a été réalisé dans le cadre
du **Plan Régional de Santé au Travail,**
piloté par la **Direccte du Limousin**

(Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

© Shutterstock - 2013